

# Projet Éducatif Territorial

---

## 2021 | 2024

*"Le PEDT, un outil au service  
de la réussite des élèves"*

Voté et approuvé par délibération du Conseil Municipal  
de Montmorency en date du XX/XX/XX



# Table des matières \_\_\_\_\_

PRÉAMBULE .....	4
<b>I. Présentation du territoire</b> .....	6
I.1 Les 3 quartiers de la commune .....	6
I.2 Recensement des équipements : .....	7
a. Les équipements scolaires .....	7
b. Les équipements périscolaires .....	8
c. Les équipements sportifs .....	9
d. Les équipements culturels .....	9
<b>II. Périmètre du Projet Éducatif Territorial 2021-2024</b> .....	11
II.1 Public concerné .....	11
II.2 L'organisation sur la période scolaire .....	11
II.3 Mode d'inscription scolaire et activités proposées (périscolaires et extrascolaires) .....	12
a. Inscription scolaire .....	12
b. Inscription aux activités périscolaires et extrascolaires .....	12
c. Modalités d'information aux familles .....	12
d. La tarification des temps périscolaires et extrascolaires .....	13
<b>III. Objectifs 2021-2024 :</b> .....	13
III.1 Renforcer la cohérence éducative par un véritable partenariat .....	13
III.2 Respecter les rythmes de vie et les besoins de l'enfant .....	14
III.3 Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap .....	14
III.5 Les valeurs éducatives du PEDT 2021-2024: .....	17
a. Les objectifs du PEDT : Affirmer des valeurs et partager des principes .....	17
<b>IV. La mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial</b> .....	21
IV.1 Les dispositifs contractuels .....	21
IV.2 Le temps scolaire .....	21
IV.3 Les temps périscolaires .....	22
a. L'accueil du matin .....	23
b. La pause méridienne .....	23
c. L'accueil du soir, les études, l'étude et soir .....	24
d. Les ateliers périscolaires .....	24
e. Les Mercredis : le Plan mercredi .....	24
IV.4 Les accueils extrascolaires .....	25
a. Les vacances en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) .....	25
b. Le séjour .....	26
IV.5 Evénements et projets .....	26
IV.6 Les partenariats .....	26
<b>V. Fonctionnement et évaluation du Projet Éducatif Territorial</b> .....	27
V.1 Le comité de pilotage .....	27
V.2 Suivi avec les différents partenaires dans la mise en place du PEDT .....	27
V.3 les modalités d'évaluation .....	28

# Préambule



Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, permet à la collectivité territoriale de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école en complémentarité et dans le respect des temps éducatifs.

Il formalise l'engagement des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. En ce sens, le projet d'école et le projet éducatif du territoire sont mis en complémentarité dans le respect des compétences de chacun.

En 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune de Montmorency s'est inscrite dans une démarche collaborative avec les différents acteurs éducatifs du territoire, afin d'élaborer un projet éducatif territorial visant à la continuité éducative et au bien-être de l'enfant.

En septembre 2014, afin d'appliquer ladite réforme, des temps d'accueil périscolaires (TAP) de 45 minutes ont eu lieu tous les jours sur toutes les écoles. Après une

première concertation avec les équipes enseignantes, les familles ainsi que les équipes d'animation, le format des TAP a été modifié à la rentrée scolaire 2015.

Dans le cadre du 1er PEDT, le comité de pilotage réunissant les représentants de la municipalité ainsi que les partenaires de l'Education Nationale, les parents d'élèves, les représentants du milieu associatif a permis la mise en place d'activités artistiques, créatives et sportives sur chaque secteur de la ville.

Dès lors, de 2015 à 2017, des activités artistiques, créatives et sportives ont été proposées à hauteur d'1h30 deux fois par semaine.

En 2017, le gouvernement a proposé aux collectivités, par voie dérogatoire, de revenir à la semaine des 8 demi-journées. Un sondage a donc été effectué auprès de toutes les familles montmorenciennes afin qu'elles puissent donner leur avis. Ce sondage a ainsi permis au comité de pilotage de proposer un retour à la semaine de 8 demi-journées. Le PEDT a donc été modifié en conséquence.

## Le comité de pilotage est composé comme suit :

- Le Maire,
- Les élus en charge des affaires scolaires et périscolaires, Jeunesse et Sports, Culturel,
- L'Éducation Nationale et ses différents représentants locaux,
- Les parents d'élèves,
- Les directeurs des accueils collectifs de mineurs,
- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES),
- Les membres de la commission des affaires scolaires et périscolaires.

La nouvelle municipalité, installée en juillet 2020, a souhaité s'engager dans une continuité du projet éducatif territorial.

L'évaluation au terme du PEDT 2017/2020 confirme que sa mise en oeuvre a permis de renforcer la concertation et la communication entre les différents acteurs éducatifs, notamment entre les parents, les enseignants, les équipes d'animation et les agents de la direction de l'Education.

**L'enfant étant au coeur de la politique éducative de la Ville, ce projet reflètera les valeurs partagées par les différents acteurs éducatifs.**



## I. Présentation du territoire

### I.1 Les 3 quartiers de la commune

La commune de Montmorency compte 21 897 habitants au 1er janvier 2021 sur une surface de 5,4 km<sup>2</sup>.

Le logement se caractérise par une majorité d'habitat collectif (appartements) à hauteur de 62,6% du parc.

La commune est traditionnellement subdivisée en trois quartiers :

- **Le Bas Montmorency** correspondant à la partie sud de la commune (3 IRIS\* INSEE). Il représente 30.7% de la population communale.
- **Le Centre Montmorency** (4 IRIS INSEE) Il représente 31.4% de la population communale.
- **Le Haut Montmorency** constitué par le tiers nord du territoire communal (4 IRIS INSEE) Il représente 37.9% de la population communale.

La dynamique positive de peuplement se situe essentiellement au sud du territoire. Entre 2008 et 2020, 726 logements ont été réalisés et répartis comme suit :

- Quartier Nord : 30.72%
- Quartier Centre : 23.83%
- Quartier Sud : 45.45%

La taille moyenne des ménages est de 2,55 soit légèrement supérieure à celle de la France Métropolitaine (2,20).

\*IRIS : Ilots regroupés pour l'information statistique

### I.2 Recensement des équipements :

#### a. Les équipements scolaires

Dans le quartier Nord :

- École primaire La Fontaine : Rue Corneille
- École primaire Buisson : Maternelle : Chemin des Hauts Briffauts  
Élémentaire : 25, avenue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française

Dans le quartier Centre :

- École maternelle Pasteur : Place Claude Lalet
- École élémentaire Pasteur : Place Claude Lalet

Dans le quartier Sud :

- École maternelle Ferry les Loges : rue Louis blanc
- École primaire Ferry : 101, avenue Charles de Gaulle

#### b. Les équipements périscolaires

Un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est situé au sein de chaque groupe scolaire. Seuls les enfants de la maternelle Ferry primaire les Sablons sont accueillis sur l'ACM maternel Ferry les Loges lors des accueils du soir. Ces Accueils Collectifs de Mineurs sont gérés par des personnels municipaux.

Les temps périscolaires (jours d'école et mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires), à l'exception des temps de la pause méridienne, sont déclarés au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

#### Adresse et capacité des accueils collectifs de mineurs :

Accueil périscolaire et de loisirs	Groupe scolaire	Adresse	Capacité d'accueil
Accueil Buisson maternel	Ferdinand Buisson	29, avenue de la 1 <sup>ère</sup> armée Française	50
Accueil élémentaire Buisson	Ferdinand Buisson	29, avenue de la 1 <sup>ère</sup> armée Française	80
Accueil maternel Ferry	Jules ferry	112, Avenue Charles-de-Gaulle	90
Accueil primaire Ferry	Jules ferry	112, Avenue Charles-de-Gaulle	100
Accueil maternel Pasteur	Pasteur	Place Claude-Lalet	100
Accueil élémentaire Pasteur	Pasteur	Place Claude-Lalet	80
Accueil élémentaire La Fontaine	La Fontaine	Rue Corneille	131
Accueil maternel La Fontaine	La Fontaine	Rue Corneille	65



Tous les accueils de loisirs maternels se situent dans les locaux des écoles maternelles. Des salles d'activités sont dédiées aux ACM. Les dortoirs, les salles de motricité, les salles de restauration, les bibliothèques sont des salles mutualisées avec les écoles maternelles.

Tous les accueils de loisirs élémentaires se situent dans les locaux des écoles élémentaires à l'exception de l'ACM Pasteur, qui bénéficie de locaux indépendants. Dans chaque école, des salles d'activités sont dédiées aux ACM. Les bibliothèques, les salles informatiques et numériques, les salles de restauration sont des salles mutualisées avec les écoles élémentaires.

Lors des vacances scolaires de fin d'année et du mois d'août, tous les accueils de loisirs sont regroupés sur une seule structure maternelle et une seule structure élémentaire. Les lieux de regroupement sont les ACM maternels et élémentaires de Pasteur et de La Fontaine. Ces lieux de regroupement peuvent changer selon les années et les plannings de travaux.

#### c. Les équipements sportifs

De nombreux équipements sportifs couverts ou extérieurs s'étendent sur près de 14 hectares du territoire. Ils sont répartis comme suit :

- Dans le quartier sud : une piscine et un centre de remise en forme
- Dans le quartier centre : un gymnase, un tennis club
- Dans le quartier nord : Le Parc des sports Nelson Mandela regroupe des gymnases, un dojo, des terrains de football et de rugby, un pas de tir à l'arc, une salle de gymnastique, une salle de ping-pong. Un city stade et un skate parc sont également mis à disposition.



Ces équipements accueillent au quotidien les établissements scolaires ainsi que les associations sportives de la ville.

#### d. Les équipements culturels

La Ville de Montmorency bénéficie de nombreux services et équipements culturels :

- **La Bibliothèque Aimé Césaire**, située au coeur de la ville, accueille les établissements scolaires toute l'année au cours de séances de lecture, de manifestations culturelles. Une programmation « jeune public » est proposée chaque année à destination des enfants de 3 à 11 ans. Un *Gaming Wall*, avec deux zones de jeu, permet aux enfants de partager des moments conviviaux. Des interventions par les agents de la bibliothèque sont également proposées au sein des différents groupes scolaires.
- **Le conservatoire André E. M Grétry**, situé dans le quartier sud, dispense un enseignement de musique, de danse et d'art dramatique. L'établissement d'enseignement artistique sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, regroupe 26 professeurs diplômés et reçoit chaque année 430 élèves dès 4 ans. Les cours sont dispensés dans les bâtiments de "l'Orangerie", monument historique d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup>, 23 rue du Temple à Montmorency. En lien avec la saison culturelle de la ville, le conservatoire propose de nombreuses manifestations durant l'année scolaire et développe des échanges avec d'autres établissements d'enseignement artistique au sein et hors de la communauté d'agglomération Plaine vallée Forêt de Montmorency.
- **Le musée Jean-Jacques Rousseau**, situé au coeur de la ville, est constitué de la maison de Jean-Jacques Rousseau, le Mont-Louis, et de la Maison des Commères liée à la vie du philosophe à Montmorency. La bibliothèque d'études rousseauistes est installée dans la "maison des commères". Elle est dédiée à l'étude de l'oeuvre et de la vie de Jean-Jacques Rousseau et elle offre également au public du musée qui le souhaite, la possibilité de compléter la visite par la lecture d'oeuvres du philosophe. Elle abrite également un fonds spécialisé sur l'histoire locale et la famille des Montmorency. Le musée propose de découvrir le cadre dans lequel évoluait l'écrivain, et notamment : sa chambre contenant le mobilier ayant appartenu à Madame d'Epinais à l'Ermitage, ainsi que son cabinet de travail. Chaque année, le musée met en place des activités pédagogiques à destination des établissements scolaires.
- **La Briqueterie**, située dans le quartier nord, est un établissement municipal proposant des activités culturelles, artistiques, récréatives et sportives. La Briqueterie propose plus de 50 activités, des stages thématiques, une ludothèque, une salle de spectacle avec une programmation sur l'année, un espace d'expositions et des animations culturelles ponctuelles. Elle permet aux familles de découvrir de nouvelles activités proposées sous forme de stages telles que des ateliers pâtisseries pour les enfants, street-art pour les ados, atelier vidéo et création de courts-métrages.
- **Le cinéma l'Eden**, situé au coeur de la ville, dispose de deux salles (51 places et 179 places). Cet établissement municipal est sous délégation de service public. Le cinéma propose une programmation riche et adaptée à toutes tranches d'âges. Il participe aux trois dispositifs nationaux "école au cinéma", "collège au cinéma" et "lycéens au cinéma". De nombreuses animations et actions culturelles sont menées tout au long de l'année : l'atelier du cinéma, des expositions, des retransmissions théâtrales, des documentaires, des courts-métrages.
- **La salle Lucie Aubrac**, située au coeur de la ville, est une salle de 150 places assises accueillant divers spectacles, conférences, expositions. Chaque année, les établissements scolaires maternels assistent au spectacle de Noël proposé par le service culture et patrimoine. La programmation culturelle est associée à un important volet de médiations culturelles et artistiques tels que des spectacles, des rencontres avec des artistes, des écrivains et des ateliers. Ces médiations sont proposées tout au long de l'année aux établissements scolaires.



## II. Périmètre du projet éducatif territorial 2021-2024

### II.1 Public concerné

Le Projet Éducatif du Territoire concerne :

- Les enfants âgés entre 3 et 5 ans scolarisés dans les écoles maternelles.
- Les enfants âgés entre 6 et 11 ans scolarisés dans les écoles élémentaires.

Le nombre d'élèves varient entre 2 150 et 2 250 élèves selon les années. Les élèves sont répartis par secteur scolaire.

- **Dans le quartier nord** : entre 835 et 850 élèves sont scolarisés dans les deux groupes scolaires Buisson et La Fontaine
- **Dans le quartier centre** : entre 800 et 850 élèves sont scolarisés dans le groupe scolaire Pasteur
- **Dans le quartier sud** : entre 550 et 580 élèves sont scolarisés dans les deux groupes scolaires Ferry

### II.2 L'organisation sur la période scolaire

Le PEDT s'applique à l'ensemble des temps périscolaires tels qu'entendus par le Code de l'Action sociale et des familles à savoir tous les temps d'accueils collectifs de mineurs hors temps scolaire.

Il comprend également l'ensemble des actions initiées en direction des enfants de 3 à 11 ans mises en place dans le cadre des temps extrascolaires ou durant les vacances scolaires.

La semaine scolaire est composée de 8 demi-journées d'enseignement d'une durée de 3h. Les heures d'enseignement sont comprises entre 8h30 et 11h30 puis entre 13h20 et 16h30.

La semaine scolaire est répartie comme suit :

		Durée	Nombre hebdo	Durée hebdo
Temps scolaire enseignement	Demi-journée de 3h	3h	8	24h
Temps périscolaires non habilités SDJES	Pause méridienne de 11h30 à 13h20	1h50	4	7h40
	Etudes surveillées de 16h30 à 18h	1h30	4	6h
Temps périscolaires habilités SDJES	Accueil du matin de 7h à 8h30	1h30	4	6h
	Accueil du soir de 16h30 à 19h	2h30	4	10h
	Accueil du mercredi de 7h30 à 19h	1h30	1	11h30

### II.3 Mode d'inscription scolaire et activités proposées (périscolaires et extrascolaires)

#### a. Inscription scolaire

Les inscriptions scolaires pour les enfants rentrant en petite section maternelle et pour les familles nouvellement arrivées sur la commune ont lieu chaque année entre le début janvier et la mi-avril. L'inscription de l'enfant se fait automatiquement dans l'école du secteur d'habitation de son représentant légal. Les familles ont la possibilité de demander une dérogation ou une désectorisation. Cette demande doit être faite à la direction de l'Éducation. Elle est ensuite soumise à l'étude du conseil de contrôle de dérogation qui se réunit en mairie durant le mois de mai.

#### b. Inscription aux activités périscolaires et extrascolaires

Les familles procèdent à une inscription aux services périscolaires. Un règlement intérieur est donné à toutes les familles lors de cette inscription.

Certaines activités périscolaires et extrascolaires sont soumises à réservations préalables :

- Les études surveillées : inscription obligatoire aux mois, aux trimestres ou à l'année

- Les études et soirs : inscription obligatoire aux mois, aux trimestres ou à l'année

- Les mercredis : inscription obligatoire à la semaine, aux mois, aux trimestres ou à l'année. Trois possibilités s'offrent aux familles : mercredi matin avec repas, mercredi après-midi sans restauration et mercredi journée.

- Les vacances scolaires : inscription obligatoire pour les petites vacances jusqu'à trois semaines avant le début des vacances. Pour les vacances d'été, inscription obligatoire jusqu'au premier samedi du mois de juin.

Les accueils du matin, du soir ainsi que la pause méridienne ne sont pas soumis à réservation préalable.

#### c. Modalités d'information aux familles

La communication aux familles se fait par différents supports :

- L'Espace citoyen permet à la fois aux familles de consulter les informations et de procéder aux inscriptions périscolaires et extrascolaires,

- Les supports digitaux et numériques de la ville tels que le site internet, l'application smartphone, Facebook, Twitter, Instagram, les panneaux d'informations lumineux répartis sur tout le territoire,

- L'envoi de mails par la direction de l'Éducation,

- Les vitrines d'informations installées devant chaque groupe scolaire ainsi que devant le bâtiment de la direction de l'Éducation.

#### d. La tarification des temps périscolaires et extrascolaires

La Ville de Montmorency propose une tarification calculée en fonction du quotient familial. Exceptée l'activité études surveillées, le tarif est journalier. Un forfait mensuel est proposé pour les études surveillées.



## III. OBJECTIFS 2021-2024 :

Le PEDT permet de garantir la continuité éducative entre les différents acteurs du territoire. Il s'agit d'un projet qui se veut évolutif et partenarial, centré sur la construction et l'éducation de l'enfant, dans le respect de son rythme de vie et de ses besoins. Il vise également à faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs.

### III.1 Renforcer la cohérence éducative par un véritable partenariat

Le partenariat avec les familles, les équipes éducatives et les équipes municipales est essentiel. Ce partenariat passe à la fois par :

- Des échanges au quotidien entre les équipes pédagogiques et les familles autour de la journée de leurs enfants,
- Des échanges au quotidien entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes sur les règles de vie, les problématiques rencontrées par les enfants,
- Une participation active des familles lors des projets municipaux et des manifestations proposées par les écoles,

- L'organisation "d'ateliers débats" sur des thématiques d'éducation afin d'accompagner les parents dans leur mission d'éducation. Des ateliers autour de l'utilisation et les dangers des réseaux sociaux, des écrans,
- L'organisation d'ateliers autour de l'environnement et de développement durable en partenariat avec des associations et les services municipaux tels que des ateliers scientifiques, des ateliers autour de l'écologie circulaire...
- L'organisation d'actions au titre de la parentalité : conférences sur des thématiques telles que le sommeil, le rythme de l'enfant.

### III.2 Respecter les rythmes de vie et les besoins de l'enfant

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, les rythmes de vie des enfants sont parfois trop souvent ceux des parents. Ces temps doivent être structurés comme des temps passerelles entre les temps d'enseignement et les temps familiaux. Ils doivent permettre le libre choix par l'enfant de son activité en fonction de ses goûts et de ses besoins. L'organisation des activités (types d'activités, durée) essaie de tenir compte du rythme de vie et des capacités des enfants selon leur âge.

Des activités variées seront proposées aux enfants (manuelles, physiques, ludiques, ateliers d'expression, sorties et découvertes) afin de leur permettre d'explorer de nouveaux domaines d'apprentissage, de développer leur habileté et motricité, leur capacité à s'exprimer et à s'ouvrir au monde et aux autres.

### III.3 Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap

L'article L114 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précise la définition du handicap :

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Des enfants en situation de handicap fréquentent régulièrement les accueils périscolaires et extrascolaires de la ville. Développer une démarche d'écoute et d'accompagnement des familles est plus que nécessaire. Les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, qui définissent les modalités d'accueil de la structure et la déclinaison des objectifs éducatifs du PEDT, permettront l'accueil des enfants en situation de handicap.



Compte-tenu des particularités de chaque situation, chaque famille est invitée à se rapprocher du service enfance et des directions des accueils collectifs de mineurs, afin de convenir d'un temps de rencontre pour organiser au mieux l'accueil de leur (s) enfant(s).

L'accueil des enfants en situation de handicap se définit à travers le projet collectif de la structure, de l'équipe pédagogique, de la famille et aussi de l'enfant. Il suppose un travail régulier avec les familles, les enseignants, les ATSEM, les Accompagnants d'Elèves en Situation d'Handicap (AESH) et les animateurs qui sont amenés à accompagner les enfants.

Un projet individualisé d'accueil pour chaque enfant en situation de handicap fréquentant les temps périscolaires sera mis en place par la ville.

La formation du personnel encadrant permet de développer les connaissances et les compétences des équipes nécessaires à la prise en charge des enfants en situation de handicap. La formation sera assurée par des organismes conventionnés ou par des professionnels du handicap.

Un travail en partenariat avec des associations spécialisées et des professionnels de santé (psychomotriciens, ergothérapeutes...) permet de proposer des activités adaptées, de former les animateurs et de mieux adapter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Lors des réunions hebdomadaires, l'équipe d'animation fait un bilan des activités proposées et de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Ainsi, les activités sont proposées pour chaque enfant en prenant en compte leurs besoins particuliers. Du matériel et des jeux spécifiques pour les activités manuelles et récréatives sont achetés chaque année en fonction des besoins des enfants accueillis.

Sur tous les temps périscolaires et extrascolaires, les animateurs observent, accompagnent et sont à l'écoute des enfants en situation de handicap. Une attention particulière est apportée. Des animateurs référents sont désignés chaque année en fonction du nombre d'enfants en situation d'handicap accueillis sur chaque structure.

Afin de permettre une inclusion réussie, des rencontres sont proposées aux familles avec la direction d'école, la direction de l'ACM et les représentants de la mairie, tout au long de l'année. Ces rencontres permettent d'évaluer les besoins en matériel, en accompagnement, de créer un lien privilégié et de faire un suivi régulier.

Des rencontres entre l'équipe d'animation, la référente handicap de circonscription et les personnels AESH sont organisées régulièrement afin d'établir un suivi personnalisé pour chaque enfant.

### III.4 Créer différentes passerelles

La création de passerelles entre la petite enfance et l'enfance / l'enfance et la jeunesse est un choix éducatif permettant la sociabilisation et l'épanouissement de l'enfant. Les passerelles permettent une meilleure adaptation, une appropriation des différents lieux.

#### a. De la petite enfance à l'école maternelle :

- Mise en place d'une Bougeothèque : temps d'accueil des enfants avec leurs parents animés par une psychomotricienne et les professionnels de la petite enfance autour d'ateliers de motricité afin de créer des interactions entre les enfants, entre les enfants et leurs parents et afin d'identifier d'éventuels troubles (moteurs, physiologique...). Ces séances peuvent avoir lieu au RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), à la crèche ou à la halte-garderie ;
- Mise en place d'ateliers parents-enfants en présence des animateurs au sein des accueils de loisirs maternels ;
- Découverte de l'espace école et accueils de loisirs pour les grandes sections de crèche à travers des différents temps et différents ateliers (activités manuelles, jeux ludiques).

#### b. De l'école maternelle à l'école élémentaire

- Mise en place d'ateliers créatifs, ludiques avec les Grandes Sections de maternelle (GS) et les CP au sein des écoles maternelles et des accueils de loisirs maternels,
- Dès le dernier trimestre et ponctuellement, les GS mangent dans les réfectoires élémentaires sous forme de self.

#### c. De l'école élémentaire au collège :

Durant les temps périscolaires et extrascolaires, des temps d'activité et de rencontre auront lieu sur les différentes structures du service Jeunesse et Sports et sur les différents ACM. Ces passerelles se feront par :

- La mise en place d'ateliers sportifs menés par les ETAPS mutualisés avec les enfants du périscolaire et les collégiens du service jeunesse, plus particulièrement avec les enfants de 6ème,
- La mise en place d'ateliers créatifs, artistiques et de grands jeux mutualisés avec les enfants du périscolaire et les collégiens du service jeunesse au sein de la salle Florian, sur les infrastructures sportives de la ville et sur les accueils de loisirs élémentaires,
- Des visites des différents lieux du service jeunesse : salle Florian, salle de musique du 45 avenue de Domont et local Information Jeunesse rue de Jaigny.
- Des rencontres des animateurs du service jeunesse, de l'informatrice jeunesse, des ETAPS auront lieu afin de permettre aux enfants de CM2 d'avoir des repères dès leur rentrée en 6<sup>ème</sup>.

### III.5 Les valeurs éducatives du PEDT 2021-2024 :

Elles visent à faire de l'enfant un individu autonome et épanoui, respectueux de lui-même et des autres. Le PEDT s'articule autour des valeurs éducatives relatives au savoir-être permettant aux enfants d'adapter leurs actions et réactions à leur organisme et à leur environnement.

Le développement de la personnalité	La sociabilisation	L'esprit d'ouverture
<ul style="list-style-type: none"><li>• Empathie</li><li>• Confiance en soi</li><li>• Autonomie</li><li>• Prise d'initiatives</li><li>• Participation</li><li>• Engagement</li><li>• Bien-être, épanouissement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le respect des règles, des autres et de l'environnement</li><li>• Tolérance</li><li>• Solidarité intra et intergénérationnelle</li><li>• Entraide et tutorat auprès des enfants en situation de handicap</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer la curiosité</li><li>• Développer la créativité</li></ul>

#### a. Les objectifs du PEDT : Affirmer des valeurs et partager des principes

Les objectifs du PEDT s'inscrivent dans les objectifs généraux du service public de l'éducation. L'ambition de ce nouveau PEDT 2021-2024 est de déterminer les thématiques stratégiques sur lesquelles devront s'appuyer les projets éducatifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et ce, en continuité avec les projets des écoles centrés sur l'environnement, le climat scolaire et les valeurs de la République.

### Objectif 1 • Développer un mode de communication Non-violent

- Comprendre les émotions et les sentiments qui régissent les comportements
- Savoir comprendre le point de vue de l'autre grâce à une attention empathique
- Résolution non violente des conflits
- Sensibilisation aux dangers générés par l'utilisation des écrans, par les réseaux sociaux
- Développer l'écoute, le respect de la parole de l'autre
- Privilégier les temps d'échanges, de conversations et de réflexion
- Apprendre à se confronter à la différence
- Cultiver les valeurs de solidarité et de fraternité pour prévenir les discriminations
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Favoriser les contacts entre enfants en établissant des tutorats et de l'entraide auprès des enfants en situation de handicap lors des activités.

### Objectif 2 • Éducation à la citoyenneté

- Connaissance des institutions de la ville
- S'approprier le patrimoine culturel de la ville
- Comprendre les symboles de la République
- Les droits et les devoirs de l'enfant
- Comprendre le monde dans sa diversité
- Développer un esprit critique
- Éduquer le regard

- Attirer l'attention sur l'esthétique et l'artistique de tout ce qui les entoure (architecture, symboles de la République...)
- Mettre en valeur : le beau de l'architecture de la ville
- Sensibiliser au développement durable et à l'écologie à travers la citoyenneté

### Objectif 3 • Éducation à l'environnement

- Développer la sensibilité de l'enfant à la nature et protection de la biodiversité
- Comprendre les enjeux environnementaux du développement durable
- Développer la sensibilité au vivant
- Sensibilisation à la santé et la sécurité

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs sont fondés sur les objectifs partagés du PEDT. Les activités d'animation proposées sont orientées vers le jeu (sportif, extérieur, de société, de rôle), les arts (littérature, théâtre, dessin) et les réalisations collectives.

Des actions communes à l'ensemble des accueils collectifs de mineurs garantissent la cohérence des activités périscolaires et extrascolaires proposées par la Ville de Montmorency.

La ville s'inscrit dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap en :

- Préparant l'accueil avec les familles, professionnels de santé, les directions d'écoles et ACM ;
- Observant l'enfant lors de tous les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Adaptant l'accueil, les activités,
- Proposant du matériel adapté (casques anti-bruit, tables inclinables...).

Les grands axes sont :

- Développer des partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap et des professionnels de santé,
- Développer des activités adaptées,
- Favoriser les contacts entre enfants en établissant des tutorats et de l'entraide durant les activités et les temps d'accueil.

#### b. Les actions du PEDT

### Objectif 1 - Développer un mode de communication non violent : les actions

- Rédaction d'une Charte de bonne conduite sur les temps périscolaires avec la participation des enfants
- Jeux de rôle reprenant des situations problématiques et mettant les enfants en situation de recherche de solution.
- Travail autour de la prise de parole à travers un « Conseil des enfants » permettant de défendre leur point de vue.
- Boîtes à émotions et à compliments, ateliers d'expression autour des émotions.
- Mise en place d'ateliers autour de la confiance et de la solidarité : jeux de coopération, chants...
- Ateliers débats à partir de livres philosophiques dédiés aux plus jeunes
- Ateliers de sensibilisation autour du thème : " les écrans, un jouet pas comme les autres " en partenariat avec le tissu associatif et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Ateliers en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse : Exposition, intervention au sein des écoles et ACM, thématique: des droits et devoirs des enfants, le harcèlement....
- Mise en place d'ateliers permettant l'inclusion des enfants en situation de handicap par le biais de l'entraide, de l'établissement des liens de tutorat.

## Objectif 2 - Éducation à la citoyenneté : les actions

- Visite de l'Hôtel de Ville et des richesses patrimoniales de la ville.
- Activités autour des symboles de la République (concours dessin, chasse au trésor).
- Mise en place d'ateliers autour de la démocratie : organiser des élections avec l'intervention d'un représentant du service des affaires générales
- Mise en place d'un parlement enfant local : proposer un sujet de société aux enfants et leur faire rédiger des propositions de règles autour de thèmes prédéfinis.
- Activités autour de la journée internationale des droits de l'enfant...
- Projets sur le handisport : interventions de professionnels pour sensibiliser et faire découvrir aux enfants le monde du handicap : Tutorat ou entraide entre enfants.
- Semaine de l'Handisport en juin en partenariat avec les écoles et les associations.
- Journées citoyennes : Organisation de différents rallys sur tout le territoire.

## Objectif 3 - Éducation à l'environnement : Les actions

- Intégration des enfants dans le déploiement de l'agenda 2026 via le parlement enfant local
- Sensibilisation à l'économie circulaire, activités autour du recyclage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine, compost,...
- Ateliers débats : "Que faire pour améliorer notre planète"? Travail centré sur les questions suivantes : J'ai fait quelque chose de bien pour ma planète / J'ai vu quelque chose de bien pour ma planète/ J'ai vu ou fait quelque chose qui choque pour ma planète/Je propose une idée pour ma planète
- Mise en place d'activités en adéquation avec le plan d'action de la démarche E3D définie par chaque école
- Mise en place d'ateliers scientifiques autour du réchauffement climatique, fresque du climat...
- Découverte des sentes de son quartier

### IV. La mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial

#### IV.1 Les dispositifs contractuels

Les conventionnements avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise sont les premiers leviers d'appui du Projet Éducatif Territorial et font l'objet de deux conventionnements spécifiques :

- La prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), outil de développement et d'appui au développement quantitatif et qualitatif des actions,
- La Prestation de Service Ordinaire (PSO) : Financement des temps périscolaires et extrascolaires habilités SDJES.

À terme, ceux-ci seront regroupés sur une même et unique convention, la Convention Territoriale Globale (CTG).

#### IV.2 Le temps scolaire

##### Un soutien financier au fonctionnement des écoles

La ville de Montmorency contribue au fonctionnement des écoles. Un budget est alloué à chaque école leur permettant d'acheter les fournitures scolaires, le petit matériel de jeux et jouets mais également pour permettre aux enseignants de proposer des sorties pédagogiques.

##### Les classes transplantées

La ville finance les projets de classes transplantées. Ils sont organisés à l'initiative des enseignants de classe de CM2.

##### Les médiations culturelles

La ville propose annuellement des médiations culturelles aux équipes enseignantes. Ces actions mobilisent l'ensemble de ses équipements culturels.

##### La Bibliothèque Aimé Césaire

La Bibliothèque accueille les classes toute l'année autour de projets proposés soit par les enseignants soit par la Ville tel que "Bébé bouquine".

##### Les médiations sportives

La ville de Montmorency met à disposition des écoles deux Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) qui interviennent soit au sein des écoles, soit au sein des équipements sportifs.

Des événements sportifs proposés par les ETAPS sont organisés tout au long de l'année avec les écoles sur des thématiques telles que la semaine de la persévérance, la semaine de l'handisport...

Les activités sportives sont également dispensées par les maîtres-nageurs des deux piscines intercommunales.

##### La classe Orchestre

Depuis 2017, des classes "orchestre à l'école" ont été ouvertes à l'école la Fontaine. Les élèves apprennent dès le CE2 à jouer d'un instrument de musique avec les Dumistes (titulaires du Diplôme Universitaire d'Intervenant Musique) du conservatoire. Chaque élève dispose d'un instrument de musique qu'il garde chez lui durant ces 3 ans. Plusieurs représentations ont lieu chaque année. En fin de CM2, un concert est organisé en présence des familles et des enseignants.



#### IV.3 Les temps périscolaires

À travers les projets pédagogiques et les projets d'animation de chaque accueil collectif de mineurs, les objectifs éducatifs du PEDT sont abordés. Le projet pédagogique permet de construire un partenariat avec l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) en mettant en place des projets communs. La mise en place des activités dans le cadre des temps périscolaires sera en adéquation avec les projets des écoles et les objectifs définis dans le cadre du PEDT. Une réunion sera organisée chaque année avant l'élaboration du projet pédagogique entre le directeur d'école et le directeur de l'accueil de loisirs.

**Les accueils de loisirs périscolaires touchent un nombre important d'enfants tout au long de la semaine.**

6 temps sont concernés :

- Les accueils du matin de 7h à 8h30,
- La pause méridienne de 11h30 à 13h20,
- Les études surveillées de 16h30 à 18h,
- L'accueil du soir de 16h30 à 19h,
- La formule études et soir de 16h30 à 19h (l'enfant est pris en charge par l'accueil du soir à partir de sa sortie de l'étude),
- Le mercredi de 7h30 à 19h.

Les ACM sont soumis, à l'exception de la pause méridienne, à la réglementation de la SDJES. Le taux d'encadrement sont définis comme suit :

- Les temps périscolaires : 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 pour les enfants en élémentaire
- Les temps extrascolaires : 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 pour les enfants en élémentaire

Les équipes d'animation se doivent de :

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants ;
- D'être à l'écoute et de répondre aux demandes des enfants ;
- D'être force de proposition ;
- D'être capable de s'adapter à toutes les situations, à toutes les tranches d'âge ;
- Permettre aux enfants de s'éveiller au travers des différents temps d'activité et de vie quotidienne ;
- D'avoir un comportement exemplaire.

Les animateurs bénéficient tout au long de l'année de formations soit en interne soit par le biais du CNFPT ( Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et autres organismes. Ces formations sont soit proposées par la ville soit à l'initiative des agents. Le service formation accompagne les animateurs dans leurs recherches de formation, les aide lors de l'inscription et assure un suivi après la formation.

Ces formations portent sur l'accueil des enfants en situation de handicap, la gestion de conflits, la mise en place de projets d'animation autour d'une thématique.

#### a. L'accueil du matin

Les enfants ont accès aux jeux libres, à l'activité de dessin et aux jeux calmes. Les animateurs proposent aux enfants de partager un moment de lecture et de jeux. Des espaces de lecture et de détente sont aménagés dans tous les accueils pour permettre aux enfants de se reposer et de se réveiller à leur rythme.

Les objectifs éducatifs sont centrés sur l'apprentissage de la vie en collectivité : le respect d'autrui, le partage.

#### b. La pause méridienne

La pause méridienne comprend le temps de prise du déjeuner et le temps d'activité. Ce temps est encadré à la fois par les équipes d'animation et les Atsem en maternelle et par les équipes d'animation en élémentaire.

Le temps de prise de repas est un temps essentiel pour l'éducation nutritionnelle qui passe par l'apprentissage du goût, la découverte des aliments et l'utilisation des couverts. A chaque étape de leur vie, les enfants vont découvrir



de nouveaux aliments et de nouveaux goûts. Il est donc essentiel que l'éducation nutritionnelle perdure sur le public 6-11 ans.

Après le repas, pour les enfants de petites sections de maternelle, les équipes d'animation lisent une histoire ou propose une activité calme afin de permettre aux enfants de se détendre avant d'aller se reposer au dortoir.

Les animateurs proposent des activités ludiques, créatives et sportives. Des animations sont proposées tout au long de l'année répondant aux objectifs éducatifs telles que :

- Des ateliers sur l'environnement : Potager, création autour du recyclage...
- Des ateliers autour du "vivre ensemble" : Création d'une charte sur la non-violence, mise en place des règles de vie...
- Des ateliers autour du patrimoine local
- Des jeux de coopération...
- Des débats, des échanges, le développement de l'esprit critique dans le but d'établir un consensus (ateliers Philo pour les cycles 2 et 3).

Selon ses besoins, l'accueil souhaité en temps de restauration nécessitera ou non un encadrement personnalisé de l'enfant en situation de handicap.

#### c. L'accueil du soir, les études, l'étude et soir

Les familles peuvent choisir entre 3 temps périscolaires :

- Les études surveillées qui permettent aux enfants de faire leurs devoirs,
- Les études et soir qui permettent à la fois aux enfants de faire leurs devoirs puis de rejoindre l'accueil de loisirs pour bénéficier des ateliers proposés,
- Les accueils du soir qui proposent aux enfants des activités ludiques, environnementales, créatives ou sportives. Les enfants peuvent participer aux ateliers selon leurs envies, leurs besoins. Un espace détente est également proposé aux enfants qui souhaitent pouvoir lire, se détendre après une journée scolaire.

#### d. Les ateliers périscolaires

La ville propose des ateliers périscolaires tous les soirs de 16h30 à 19h00. Ces ateliers périscolaires permettent de favoriser l'accès à tous aux activités culturelles, sportives et de loisirs. Ils sont encadrés, soit par des intervenants, soit par du personnel municipal. Un large choix d'activités artistiques, sportives est proposé aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Les inscriptions ont lieu début septembre et pour la durée de l'année scolaire.





#### e. Les Mercredis : le Plan mercredi

Les accueils collectifs de mineurs accueillent les enfants de 7h30 à 19h. Un large choix d'activités, reposant sur une approche ludique, récréative et créatrice, est proposé aux enfants tous les mercredis.

Les ateliers ont lieu dans des locaux des accueils de loisirs mais également au sein des salles mutualisées avec les écoles telles que les bibliothèques, les salles informatiques, les salles d'arts plastiques.

Le mercredi est également le moment de détente et de loisirs de la semaine. Il tient compte des besoins physiologiques des enfants. Il veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue. Les enfants de la moyenne et grande section de maternelle, éprouvant le besoin de se reposer après le repas, peuvent dormir dans le dortoir. Un réveil échelonné permet aux enfants de rejoindre les ateliers proposés par les équipes d'animation.

Ce temps est également un moment privilégié pour accueillir les enfants en situation de handicap. Des activités adaptées sont proposées avec un suivi plus personnalisé. L'intégration au sein du groupe se fait par étapes en prenant en considération les besoins et les envies de l'enfant en situation de handicap.

La mise en valeur de la richesse du territoire est un des objectifs présents sur tous les projets pédagogiques des ACM. Pour ce faire, des partenariats avec les établissements culturels et sportifs sont mis en place.

La découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel et du patrimoine historique et culturel est mise en avant par le biais d'actions ponctuelles, de sorties et d'interventions. Une programmation de médiations culturelles et de spectacles est établie chaque année et proposée sur les temps extrascolaires.

Des actions ponctuelles sont également prévues dans le calendrier annuel des festivités de la ville. Ces actions permettent d'animer des temps.

La participation aux activités est fondée sur le principe du libre choix de l'enfant, en fonction de ses envies, ses attentes. Des activités spécifiques pour les CM2 sont proposées en partenariat avec le service jeunesse et sports afin de mettre en place une passerelle pour l'entrée des enfants au collège. Ces activités peuvent être sportives, manuelles et culturelles.

Des interventions artistiques, sportives et culturelles par des professeurs et intervenants diplômés sont proposées afin de diversifier les activités au sein de chaque accueil collectif de mineurs. Ces interventions sont en lien avec les objectifs éducatifs tels que la non-violence (à travers le théâtre et le dessin), l'environnement...

#### IV.4 Les accueils extrascolaires

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte. Elles relèvent de thématiques diversifiées : artistiques, culturelles, créatives, environnementales, numériques, citoyennes, scientifiques et sportives.

##### a. Les vacances en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Les accueils collectifs de mineurs accueillent les enfants de 7h30 à 19h.

Des regroupements d'accueils collectifs de mineurs sont mis en place sur certaines périodes de l'année en fonction des effectifs mais également en fonction des travaux prévus sur les sites.

Une programmation de plusieurs activités variées est proposée aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Le planning d'activité est affiché devant l'accueil de loisirs et sur les différentes plateformes numériques de la Ville.

Ces activités restent dans la continuité des ateliers thématiques proposés les mercredis.

##### b. Le séjour

Un séjour été est organisé par la Ville de Montmorency pour les enfants 6-11 ans.

Ce séjour fait l'objet d'un subventionnement de la CAF, dans le cadre Contrat Enfance Jeunesse.

La thématique du séjour change selon les années.

La participation des familles est calculée au quotient familial.

#### IV.5 Événements et projets

Les différents services de la ville organisent des projets et événements transversaux qui dynamisent la ville de Montmorency. Les enfants sont soit sur le devant de la scène (carnaval, fêtes de fin d'année...) ou destinataires des animations (faites des loisirs, Attractiv'été...). Ces projets et événements permettent aux enfants des différents quartiers de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens.

Ces événements ont lieu tout au long de l'année en partenariat avec les différentes institutions de la ville, l'Education Nationale ainsi que les associations culturelles, artistiques et sportives.

#### IV.6 Les partenariats

Les accueils périscolaires travaillent en partenariat avec :

- Les associations de parents d'élèves,
- Les associations sportives,
- Les associations culturelles,
- Les associations artistiques,
- L'Éducation Nationale.

#### V. Fonctionnement et évaluation du Projet Éducatif Territorial

##### V.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour objectif d'assurer le suivi du PEDT.

Le comité de pilotage est composé comme suit :

- Le Maire,
- Les élus en charge des affaires scolaires et périscolaires, Jeunesse et Sports, Culturel,
- L'Éducation Nationale et ses différents représentants locaux,
- Les parents d'élèves,
- Les directeurs des accueils collectifs de mineurs,
- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES),
- Les membres de la commission des affaires scolaires et périscolaires.

##### V.2 Suivi avec les différents partenaires dans la mise en place du PEDT

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en oeuvre du Projet Educatif du Territoire.

Des évaluations sont faites par les enfants après chaque atelier en lien avec les actions du PEDT par le biais d'une grille d'évaluation ludique. Cette grille sera évolutive lors des réunions de travail avec les animateurs. Elle sera faite en fonction des retours des enfants et des familles.

Les animateurs font un suivi des actions mises en place à travers une grille d'évaluation mentionnant :

- La thématique du PEDT abordée,
- L'objectif opérationnel,

- La nature de l'activité proposée,
- Le nombre d'enfants ayant participé,
- Le bilan (activités adaptées à l'âge, aux capacités de chaque enfant...)
- Les pistes d'amélioration.

Les grilles d'évaluation sont travaillées au sein de chaque ACM lors des réunions hebdomadaires. Elles seront évolutives et retravaillées si nécessaire lors des comités de pilotage.

Des évaluations sont proposées aux familles et sont restituées lors des conseils périscolaires en présence des associations de parents d'élèves.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an, en début et fin d'année scolaire. Un calendrier est établi pour définir les dates de ces réunions. Ce calendrier permettra d'établir également un plan d'action.

Il peut également se réunir à la demande de ses membres si besoin au cours de l'année.

La demande devra être adressée à la direction de l'éducation.

L'ordre du jour est envoyé en amont à tous les partenaires et l'objectif est de :

- Faire le bilan des actions mises en place durant l'année scolaire sur les temps périscolaires,
- Travailler sur les grilles d'évaluation,
- Envisager les actions à venir afin de permettre d'établir un nouveau projet pédagogique sur chaque accueil collectif de mineurs.



### V.3 les modalités d'évaluation

Le comité de pilotage est une instance qui doit permettre d'évaluer le projet tout au long de son déroulement et d'apporter des améliorations nécessaires. La démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets des actions menées tout au long de l'année. Une évaluation permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de trouver des pistes d'amélioration.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Évaluation quantitative :
  - Taux de fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaire,
  - Diversité des projets mis en place et développement de l'offre d'activités,
  - Nombre d'intervenants extérieurs,
- Évaluation qualitative sur les enfants :
  - Effets sur les acquisitions, les compétences psychosociales,
  - Effets sur les habitudes, le comportement,
  - Effets sur l'épanouissement, l'intérêt pour les activités proposées, les motivations des enfants,
- Évaluation qualitative sur les acteurs :
  - Effets sur le partenariat avec les associations,
  - Effets sur la coopération entre équipe d'animation et enseignants,
  - Effets sur la relation avec les familles.



